



DECISION ADMINISTRATIVE

N°134 /2024 /A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Ligue Impro 38

Considérant la volonté de la commune de proposer des animations dans le cadre du festival théâtre et mots « Tu peux l'ouvrir » qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2024;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Ligue Impro 38, 1 Avenue Aristide Briand- 38600 Fontaine, représenté par Jérémie Certoux, en sa qualité de Président, pour une représentation du spectacle « Improloco » pour un montant total de 1282,88 € TTC (mil deux cent quatre vingt deux euros et quatre vingt huit centimes).

La représentation se déroulera le samedi 19 octobre 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de Vif.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 11 Septembre 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy Genet